

CIRCULAIRE N° 11 07 /DU 18 AVR 2002
(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Identification des destinataires des
exportations et des réexportations vers
les pays limitrophes.**

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que, désormais, pour les déclarations d'exportation et de réexportation vers les pays ci-dessous, l'identification des destinataires doit comporter la mention de leur numéro de compte contribuable dans leur pays de résidence.

Ces pays sont :

- BURKINA-FASO,
- GHANA,
- GUINEE,
- LIBERIA,
- MALI,
- NIGER.

Le code de ce compte devra être porté dans la case réservée au numéro d'agrément du destinataire.

Toutes difficultés d'application de la présente me seront signalées d'urgence.

AMPLIATIONS :

- MEF/CAB
- FEDERMAR
- FINIS-CI
- FENADIS
- CH. Cce et Industrie
- EMACI
- Représentation des Douanes maliennes
- Synd. Transit. s/c SAGA-CI
- Synd. PME Transit s/c Golf Transit
- BIVAC/COTECNA

K. GNAMIEN

